

DECLARATION LIMINAIRE au CTL du 13 octobre 2020

Monsieur le Président,

Lors de son allocution du 12 mars dernier, sur l'épidémie de covid-19, Emmanuel Macron affirmait « il nous faudra demain tirer les leçons du moment que nous traversons, interroger le modèle de développement dans lequel s'est engagé notre monde depuis des décennies et qui dévoile ses failles au grand jour, interroger les faiblesses de nos démocraties. Ce que révèle d'ores et déjà cette pandémie, c'est que la santé gratuite sans condition de revenu, de parcours ou de profession, notre Etat-providence ne sont pas des coûts ou des charges mais des biens précieux, des atouts indispensables quand le destin frappe. Ce que révèle cette pandémie, c'est qu'il est des biens et des services qui doivent être placés en dehors des lois du marché. Déléguer notre alimentation, notre protection, notre capacité à soigner notre cadre de vie au fond à d'autres est une folie. Nous devons en reprendre le contrôle, construire plus encore que nous ne le faisons déjà une France, une Europe souveraine, une France et une Europe qui tiennent fermement leur destin en main. Les prochaines semaines et les prochains mois nécessiteront des décisions de rupture en ce sens. Je les assumerai. »

Quelques mois après cette allocution qui nous promettait un monde d'après renouant avec les valeurs de l'État providence force est de constater que non seulement rien n'a changé mais qu'au contraire tout s'accélère, à l'aune des paradigmes libéraux, et singulièrement à la DGFIP.

Au lieu de prendre la mesure des besoins de la population et des services publics essentiels pour tous, les vellétés de réforme surfent sur l'onde de choc que constitue la crise sanitaire pour accélérer et imposer des réformes impopulaires, délétères et destructrices ! Un manque de décence difficilement pardonnable !

Le gouvernement continue ainsi à gérer la crise sanitaire par des dispositions taillées sur mesure pour servir les intérêts et les profits des plus grandes entreprises. Il préserve au maximum l'activité du secteur productif et, dans le même temps, poursuit les plans d'austérité et de privatisation imposés au secteur de la santé : le plan de relance de 100 milliards en est la preuve. Ce plan ne fait en réalité que répondre aux demandes du MEDEF, sans tenir compte des urgences sociales que connaît le pays. Ce choix économique prévoit 20 milliards d'euros consacrés à la réduction des impôts de production sans aucune contrepartie. Ces aides, distribuées aux entreprises, dont les plus grosses bénéficieront largement, ne sont assorties d'aucune condition. Elles ne seront donc d'aucun secours pour sauver les salariés des centaines de milliers de licenciements en cours ou à venir. La fermeture annoncée de l'usine Bridgestone de Béthune en est le dernier exemple !

À l'inverse, les sommes allouées aux minimas sociaux et aux personnes les plus précaires sont dérisoires au regard de ce qui est offert aux entreprises : 1 milliard d'euros soit 1% du budget du plan de relance !

Contrairement à ce qu'il prétend, ce gouvernement ne gère pas cette crise sanitaire dans l'intérêt général, pour la préservation de la santé du plus grand nombre.

Le retour du jour de carence, le démontre avec un rare cynisme : les agents qui auraient eu l'impudence de s'exposer au covid et qui s'avèrent positifs se voient placer en arrêt maladie avec application du jour de carence.

La crise sanitaire, nous annonçait-on, devait marquer une rupture avec le contenu et les méthodes éculées des réformes menées par ce Gouvernement et ceux qui l'ont précédé. Elle aurait fait prendre conscience du rôle fondamental des services publics pour affermir le lien social, répondre aux besoins des usagers et amortir les effets de la crise. Au lieu de quoi, le plan de relance ignore les services publics qui continueront donc bel et bien d'être détruits, privatisés et dégradés.

Et la DGFIP continuera d'être le porte-étendard de ce naufrage !

La démarche initiée sous le vocable géographie revisitée, vient ainsi de trouver un nouvel élan avec la démétropolisation et son tout nouveau visage : celui d'un NRP national. Au fil des jours et des communications, se dessine une restructuration majeure qui recompose le maillage, les structures, les emplois.

Si le principe du transfert de 2 500 emplois de la DGFIP, des métropoles vers les villes moyennes ou petites, demeure, les nouvelles modalités sont radicalement différentes, voire opposées à celles d'abord envisagées par le Ministre, qui prétendait « verduriser » les fonctionnaires de Bercy ! Vision de l'administration au demeurant un peu brutale et caricaturale ! Aujourd'hui aucun service exerçant des missions d'administration centrale n'est concerné, la contribution reposant intégralement sur les services déconcentrés des DDFIP-DRFiP .

Au-delà de certains services bancaires, de gestion des retraites et de paye des fonctionnaires implantés dans les métropoles qui seront intégralement délocalisés, ce sont également des missions ou des tâches relevant pleinement des chaînes de travail et du service public de proximité qui sont artificiellement extirpées de services qui demeureront donc, pour partie, toujours localisés dans les métropoles. Il en va notamment ainsi pour les SIE, les SIP, les SPF, SPFE, SDE, les PCRPs...

Seront ainsi créés des services à compétence supra-départementale ou nationale, qui viendront en appui ponctuel ou exerceront certaines missions en lieu et place de services de proximité (de gestion ou de contrôle) au-delà du périmètre des métropoles.

Les implications de ces restructurations sont lourdes de conséquences tant pour l'exercice des missions que pour l'ensemble des agents et des agents, et ni le Contrat d'Objectifs et de Moyens ni le rapport d'activité de la DGFIP ne viendront, sur ce point, rassurer les premiers de corvées de notre administration, tous sacrifiés sur l'autel de la rentabilité et d'une gestion administrative de plus en plus dogmatique.

Le monde d'après a cela de singulier, qu'il est, en pire, le Monde d'avant.

Et pourtant, nous avons de ce côté de la table des idéaux, des valeurs et des réflexions qui pourraient transcender ce monde d'après !

Quand, dans sa communication, le Directeur Général présente la démétropolisation comme une relocalisation fondée sur de nouvelles organisations de services et s'appuyant sur un savoir-faire éprouvé, le sentiment, au-delà du fait qu'il se trompe, c'est surtout qu'il nous trompe !

Il ne s'agit nullement de relocalisations mais bien de délocalisations puisque les services concernés n'ont jamais été localisés dans les villes d'accueil. Délocalisation et non relocalisation puisque le service rendu ne bénéficiera en rien à la population locale. Il ne s'agit pas, non plus, d'une nouvelle organisation de service mais malheureusement de la poursuite de l'atomisation, de la parcellisation et de l'industrialisation des chaînes de travail, confirmant la rupture du lien pourtant indissociable entre le service public et son territoire.

Ce processus dégrade la qualité du service rendu à l'utilisateur, accroît le sentiment de perte de sens au travail, en altère l'intérêt et in fine les conditions de travail des agents et agents.

Enfin, le savoir faire éprouvé de la DGFIP laisse songeur quand on pense à la constitution des centres de contact et des Centres de Services de Ressources Humaines (CSRH) pour ne prendre que deux exemples récents. L'inorganisation de l'articulation entre ces services et les SIP pour les premiers, les services RH pour les seconds, conduit encore aujourd'hui à de nombreuses difficultés pour l'ensemble des collègues et globalement à une dégradation du service de proximité rendu à l'utilisateur.

Mais puisque nous évoquons les centres de contact parlons de celui que nous connaissons le mieux. Nous aurons très prochainement l'occasion d'approfondir la question et les alertes, que nous ne cessons de porter, ne seront bientôt plus ignorées. Mais d'ores et déjà quelques éléments doivent vous être rapportés de cette structure que vous ne cessez de vanter, tant elle offre, selon vous, une assistance technique appropriée pour les contribuables et des conditions de travail pleinement satisfaisantes.

Nos collègues du CDC ont témoigné de leurs conditions de travail : ils nous disent travailler dans des conditions matérielles impactantes et des ambiances sonores épuisantes, source de stress et dommageables pour leur santé.

Ils ne bénéficient pas de formations adéquates aux missions qu'ils leur sont attribuées et qui sont pourtant en évolution constante. Il leur est demandé toujours plus sans considération de la qualité de leur travail, Ils se perçoivent comme les répondants du « numéro poubelle » de la DGFIP.

Les outils de suivi de leur activité sont devenus de vulgaires outils de contrôle et de « flicage » (ce sont leurs mots) ; Le sentiment d'être infantilisés est source d'une grande détresse.

Vous-même, Monsieur le directeur ne rendez sûrement compte à personne de votre temps de passage aux toilettes, ou du temps que vous passez à vos différentes tâches, ce qui ne vous empêche pas de les faire avec diligence et sérieux !

Nos collègues seraient-ils moins consciencieux s'ils n'étaient plus sous le contrôle d'un bandeau genesys ou bali qui les oblige à minuter tout de leur temps de présence au travail. Le seraient-ils moins que dans d'autres services ?

Ces collègues, de la communauté DGFIP, doivent-ils faire, sous prétexte de leur appartenance à un service piloté par SRP, les frais d'un traitement discriminant qui induit une forte pression sur la prise de congés, le droit à récupération horaire ou le recours au télétravail ?

Autant de questions que nous aurons l'occasion de développer quand vous aurez enfin pris la mesure des difficultés, que votre attachement paternaliste à cette structure, vous empêche de mesurer.

S'agissant, pour clore ce chapitre, de votre déclinaison du NRP, nous ne pouvons là encore que mesurer le hiatus entre l'affichage et la réalité :

Établi sur les cendres du réseau précédent qui avait pourtant prouvé son efficacité, votre « nouveau » réseau de proximité n'est que la poursuite de velléités anciennes que nous connaissons tous et les formules déployées à l'envi n'y changeront rien !

Ce projet ne fait qu'entériner une dynamique contre laquelle nous n'avons eu de cesse de nous opposer pour préserver, nos missions, nos emplois et le maintien d'un service à destination du public qui en a le plus besoin.

La réforme affiche pourtant en lettre d'or son triple objectif :

1. augmenter le nombre de communes où sera installé un service de proximité, dont le besoin reste fort notamment dans les territoires où le sentiment d'abandon de l'état se développe : sentiment légitime, on a envie de vous dire puisque vous avez œuvré à supprimer les trésoreries qui symbolisaient cette présence de l'État.
2. Répondre de façon plus satisfaisante aux besoins de conseil des élus locaux : les comptables publics se voient donc délester de leurs missions de conseils qu'ils n'exerçaient apparemment pas de manière satisfaisante. La loyauté que l'on entend si souvent invoquer est ici bien mal récompensée...
3. Opérer un rééquilibrage dans la localisation des services de la DGFIP et un transfert des grandes métropoles vers les territoires : Nous ne reviendrons pas sur ce qui a été dit plus tôt sauf à convenir que ce qui a été défait si vertement ces dernières années n'avaient pas lieu de l'être ?

Tout ce qui brille n'est décidément pas d'or !!!

La suppression des trésoreries de proximité pour des SGC, la départementalisation de certaines de nos missions, la suppression des SIP, des SIE pour des services regroupés, à distance, avec toujours moins de personnel... (Nous nous souvenons tous que la création du CDC a justifié des suppressions d'emplois dans les SIP supposés être déchargés d'une part de leur mission. Ils ont apprécié...) ! Une trentaine de points de contact via les MSAP ou Maisons France Service pour donner l'illusion d'un semblant de service public. La qualité du service rendu à l'usager ne sera pas à la hauteur et quoi de mieux que d'isoler certains de nos collègues dans ces structures pour faire face à un panel d'interrogations aussi divers que complexe ? Tant d'inventivité laisse pantois !

Voilà, Monsieur le Directeur ce que votre passage à la DGFIP marquera dans notre département.

Évidemment, nous ne pouvons clore notre liminaire sans aborder la question du dialogue social à la DDFiP de Maine-et-Loire et la conception que vous en avez !

Nous avons découvert avec Nicolas Sarkozy, la droite décomplexée, Emmanuel Macron sera le président de l'administration décomplexée, ou pour être plus précis, de ses cadres dirigeants.

La loi transformation de la fonction publique a ouvert grand les portes de cette décomplexion. La suppression des CAP nationales et locales de mutation venant à point nommé fermer le ban de la transparence due aux agents dans le principal acte de gestion qui les intéresse.

Ainsi, voici tous nos directeurs locaux exonérés de fournir aux représentants des personnels les documents et informations qui leur permettent d'établir l'équité mise à l'œuvre dans les mouvements de mutation, qui leur permettent de vérifier que les règles aussi dégradées soient-elles, sont au moins respectées sans faire dans le clientélisme, le favoritisme ou le népotisme. Vous vous contenterez bien de quelques éléments statistiques et d'une petite réunion d'information, pour la forme, durant laquelle sera réaffirmé le respect scrupuleux de la règle de l'ancienneté administrative. On vous remercie et on vous croit sur parole !

La volte face dont vous avez fait preuve, Monsieur Le Président, est à cet égard symptomatique d'une posture schizophrénique qui vous conduit d'un côté à requérir des marges de manœuvres managériales pour gérer vos effectifs d'une manière plus efficiente et qui vous interdirait, de l'autre, de mener un dialogue social local de qualité.

Pourtant vous le réaffirmiez sans détour, vous feriez dans la plus totale transparence et on peut d'ailleurs lire dans le PV du CTL du 4 juin :

« Les organisations syndicales sont unanimes pour obtenir le projet de mouvement en amont et l'ensemble des documents pour s'assurer de la bonne application des règles au niveau local et militent pour une transparence totale.

M Tourpin indique qu'un accord de principe a déjà été donné à plusieurs reprises et le ré-affirme à nouveau, les documents seront transmis, mais un délai de préparation du mouvement est nécessaire dans le contexte actuel où les équipes ont une charge de travail importante. »

Rappelons que si la loi transformation de la fonction publique supprime les compétences des CAP en matière de mutation, elle rappelle néanmoins dans son article 1er un principe de portée constitutionnelle, le droit de participation :

« Les fonctionnaires participent par l'intermédiaire de leurs délégués siégeant dans des organismes consultatifs à l'organisation et au fonctionnement des services publics, à l'élaboration des règles statutaires, à la définition des orientations en matière de politique de ressources humaines et à l'examen de décisions individuelles dont la liste est établie par décret en Conseil d'État. »

Cette loi instaure, par ailleurs, les Lignes Directrices de Gestion (LDG), et si fin des CAP de mutation elle consacre, elle n'en impose pas moins des exigences de transparence et la fourniture de plusieurs documents au premier rang desquels, avant la parution du mouvement, le tableau des mutations, puis celui des agents mutés. La loi vous oblige donc en la matière et vous ne l'avez pas respectée.

C'est ce même principe constitutionnel du droit de participation qui vous oblige à faire la transparence sur le versement de la prime covid. La transparence envers les agents et son corollaire, la possibilité de contrôle des élus qu'elle induit ne devraient jamais poser de problème lorsque le dialogue social est de qualité et que les décisions sont assumées.

Nous vous l'avons démontré puisque vous sollicitiez des exemples, elle n'a posé aucun problème dans de nombreuses directions.

L'attribution de cette prime covid repose sur des conditions définies par décret et si elle s'inscrit dans le cadre d'un plafond de bénéficiaires limité à 30 % à la DGFIP, les agents doivent pouvoir savoir pourquoi ils ne l'ont pas reçue. Et s'ils s'estiment lésés dans cette attribution les voies de recours qui s'offrent à eux. Nous espérons qu'au cours de ce CT, les réponses à ces questions seront apportées !

Enfin, si nous avons boycotté la première convocation de ce CTL, ce n'est pas tant pour le fond que pour la manière dont vous avez balayé une demande pourtant parfaitement légitime de retrait du point accueil à l'ordre du jour.

Votre réponse à cette demande, je vous cite :

« la date d'effet de ces modifications pour les CDFIP d'Angers, Cholet et Saumur est prévue au plus tôt pour le 1er décembre 2020, soit postérieurement à la date de réunion du GT qui est évoquée ainsi qu'à celle de la tenue d'un CTR qui abordera cette problématique. Aussi, les éventuels aménagements qui seraient nécessaires pourraient parfaitement être pris en compte avant la date d'effet pour nos services, d'autant que ces nouvelles modalités d'accueil ont déjà été mises en œuvre dans plusieurs directions et sont très attendues par les agents » est tout simplement méprisante et inique.

Elle révèle une conception du dialogue social qui, de dialogue ne revêt aucune caractéristique. Mais il est vrai que vous avez eu en plusieurs occasions la fâcheuse tendance à qualifier de débat, vos soliloques.

Vous ne pouvez valoriser votre attachement au dialogue social si vous en définissez unilatéralement les limites. Or, en contestant à nos représentants nationaux la latitude de faire évoluer certaines positions sur des sujets cruciaux vous niez l'essence même du dialogue social.

S'il s'agit uniquement de remplir une obligation de pure forme épargnez-vous la mascarade d'une pseudo-concertation avec les élus du personnel.

Nous continuons toujours, bien entendu, d'exiger le retrait de ce point à l'ordre du jour, dans l'attente du GT national sur la question et du CTR qui l'abordera.

Enfin, et pour conclure, un retour sur ce que la période covid nous a conduit à consentir de renoncement dans nos pratiques, en bonne intelligence.

Il s'est agi d'abord de proposer des audio-conf en lieu et place des instances idoines de dialogue social, puis sur l'insistance des élus à un retour en présentiel de conditionner ce dernier à la limitation de nos délégations aux seuls titulaires, enfin de consentir si l'on vous suit bien à renoncer à la présence éventuelle d'experts.

Ces préconisations étant dictées selon vous par la taille de la salle nous accueillant.

Force est de constater là encore, l'appréciation à géométrie variable que vous faites des contraintes sanitaires dans la période : Vous n'avez eu aucune difficulté manifestement à réunir dans une même salle plus d'une trentaine de chefs de services début septembre. Nous attendons donc qu'à l'avenir et avec la même diligence vous vous donniez les moyens, sur la forme et sur le fond, d'un dialogue social respectueux des représentants du personnel que nous sommes !